



## PROFESSIONNELS DES STRUCTURES MÉDICO-SOCIALES ACCOMPAGNER VERS LE MILIEU ORDINAIRE DE FORMATION

*Soutenir l'accès à la qualification des personnes en situation de handicap en s'appuyant sur les dispositifs de formation professionnelle de droit commun.. Sécuriser leur parcours en s'appuyant sur les ressources de la politique régionale*

### PUBLIC VISE

Professionnels d'établissements et services médico-sociaux (IME/IMPro/ITEP/CRP/...) en charge d'accompagner des publics en situation de handicap dans un parcours de formation de droit commun :

Educateurs, moniteurs éducateurs, enseignants spécialisés, formateurs, chargés d'insertion, ...

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

Apports méthodologiques et théoriques, études de cas, travail en sous-groupes, échanges de pratiques, formalisation en commun.

### ANIMATION : CRFH

Chargés d'appui et de développement

### Contact CRFH :

05.57.29.20.12

formation@crfh-handicap.fr

Inscription en ligne sur le site du CRFH

Les coûts pédagogiques de ce module sont pris en charge par :

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender l'environnement de la formation professionnelle pour adulte :
- les dispositifs, l'offre de formation de droit commun (Région / Pôle emploi / Apprentissage /...) et spécifique (AGEFIPH / CRP /...)
- Connaître le contexte légal et les politiques régionales en matière d'accessibilité des formations professionnelles.
- Clarifier les notions de handicap, de situation de handicap, de statut « travailleur handicapé ».
- S'approprier les notions d'accessibilité et de compensation du handicap.
- Connaître les missions du Centre Ressource Formation Handicap pour le mobiliser et savoir utiliser les ressources mises à disposition.

### CONTENUS DES 2 JOURNÉES DE FORMATION

Les dispositifs de formation de droit commun et spécifiques, les dispositifs infra qualifiants et qualifiants (acteurs / modalités d'accès / financeurs) .

La loi du 11/02/2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » : notions clés / obligations des organismes de formation .

L'accès à la formation des personnes handicapées dans la politique régionale Nouvelle-Aquitaine.

Un statut pour l'insertion en milieu ordinaire des personnes : la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés (RQTH) .

Les moyens et outils au service des obligations des centres de formation : la charte régionale d'engagement pour l'accessibilité des formations, la prestation Acea, le Centre Ressource Formation Handicap,...

Le rôle de l'établissement médico-social dans la sécurisation du parcours de formation.

Formation à distance	14 heures sur 2 jours en distanciel
2021	
foad	25,26 mars
foad	20,21 mai
	14 &15 octobre